



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2025/09-38

Objet : CCGM – Rapport d'activité 2024

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche a adhéré à la communauté de communes Gally Mauldre, créée au 1^{er} janvier 2013,

Considérant qu'en application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Gally Mauldre a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement en 2024,

Considérant que ces documents sont mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Nonnais-Bretèchois, conformément à la loi,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Prend acte du rapport d'activité de l'année 2024 de la communauté de communes Gally Mauldre. Les membres présents ont signé au registre,

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 01-10-2025
Document rendu exécutoire le 01-10-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

